


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quinze septembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre septembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/60

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
SUSINI Ange	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	MIGEVANT Pierre-Jean
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
NEGRONI-DESINI Vannina	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à PAOLI Jean-Paul	
POGGI Dominique donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
NEGRONI-DESINI Vannina donne procuration à CINOTTI Sandrine	
ALESSANDRI Stéphanie donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Subvention CEL Cargèse-Piana.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une subvention, sollicitée par le CEL de Cargèse-Piana, avait été attribuée, à l'occasion du vote du budget principal de la commune, pour un montant de 4 300 euros. Cette association a pour but de proposer des activités ludiques aux enfants, parmi lesquels figurent les écoliers de Cargèse.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que ledit CEL proposera, à la demande du corps enseignant relevant de l'école communale, des activités plus conséquentes que prévu. C'est pourquoi l'association a sollicité l'octroi d'une nouvelle subvention, qui annule et remplace la précédente, et d'un montant de 7 300 euros.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette nouvelle demande de subvention, étant précisé que la subvention initiale n'avait fait l'objet d'aucun versement à ce jour.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 7 300 euros au profit du CEL Cargèse-Piana.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 13 dont 5 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.